



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reunion: recuperation

Question écrite n° 33110

Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, est en mesure de confirmer a l'honorable parlementaire que, en depit de la reduction de la dotation budgetaire de l'ANRED, celle-ci pourra intervenir a la Reunion dans les conditions recemment proposees au president du conseil regional.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, est en mesure de confirmer a l'honorable parlementaire que, en depit de la reduction de la dotation budgetaire de l'ANRED, celle-ci pourra intervenir a la Reunion dans les conditions recemment proposees au president du conseil regional.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33110

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1987, page 6388

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 257